



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux équipements de protection individuelle des libéraux soignants

Question écrite n° 29673

Texte de la question

Mme Sophie Mette attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'accès aux équipements de protection individuelle (EPI) des professionnels libéraux soignants. En dépit des efforts très importants engagés par le Gouvernement, des manquements apparaissent. Les professionnels libéraux soignants, en fermant leur cabinet et en faisant don de leurs stocks au profit des personnels directement impliqués dans la crise du covid-19, ont joué le jeu de la solidarité, quitte à mettre en péril l'équilibre financier de leur structure d'exercice. Depuis le 11 mai 2020 et le début du confinement progressif, ces personnes reprennent leur activité et la prise en charge de leurs patients. À cet égard, de nombreux soins différés en raison des circonstances sanitaires deviennent désormais urgents. Les dotations en termes d'EPI diffèrent d'une région à l'autre mais certains professionnels libéraux soignants sont contraints de les acheter par eux-mêmes afin d'exercer. De plus, une bonne partie de ce matériel manque à l'appel sur les sites de vente en ligne de matériel médical et, lorsqu'il est disponible, son prix est conséquent. Il est capital d'y remédier, pour le bien-être des soignants et des patients. L'association IDPLS (Intérêts des professions libérales soignantes) demande notamment une distribution gratuite de ces équipements dans leur ensemble (masques, surblouses, charlottes, visières, surchaussures, etc.) et que celle-ci concerne tous les professionnels libéraux soignants. S'entend par cette désignation une liste assez longue, mais nécessaire aux prises en charge pluridisciplinaires et complémentaires, à savoir les orthophonistes, maïeuticiens, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmiers et bien d'autres. Les revendications de l'association méritent ainsi de parvenir au ministère. Elle lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29673

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3474

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)